

Avis public

**aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants
uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires
indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement
d'entreprise**

**Personnes
physiques et
personnes
morales**

Municipalité
Acton Vale

Scrutin du

2025	10	05
année	mois	jour

OBJET : Référendum relatif au règlement 006-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale, afin concernant les usages autorisés dans les zones 137 et 138.

De revoir les limites des zones 137,138 et 139 afin de mieux encadrer les usages pour les lots n° 6 603 854 à 6 603 863 inclusivement ainsi que le lot 6 617 009

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Claudine Babineau, greffier ou secrétaire-trésorier :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum à la date de référence

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2025	06	16
année	mois	jour

*

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le

2025	09	05
année	mois	jour

**

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum, à la date de référence

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2025	06	16
année	mois	jour

*

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le

2025	06	16
année	mois	jour

*

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2025	09	05
année	mois	jour

**

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

* La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance (date de référence).

** Au plus tard, le 30^e jour précédant le scrutin.

ET

⇒ **aux personnes morales qui sont habiles à voter le**

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'a pas perdu son droit de vote à cause d'une tutelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le
2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le

2025	06	16
année	mois	jour

*

2025	06	16
année	mois	jour

*

2025	09	05
année	mois	jour

**

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le

2025	09	05
année	mois	Jour

**

mais **au plus tard** le

2025	09	25
année	mois	jour

 (dernier jour fixé par le greffier ou secrétaire-trésorier pour présenter une demande devant la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire.



Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution est disponible au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier. Les demandes d'inscription, les procurations et les résolutions prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le greffier ou secrétaire-trésorier.

Claudine Babineau		450	546	2703
Prénom et nom		Ind. rég. Numéro de téléphone		
1025, rue Boulay, Acton Vale (Québec)		J0H 1A0		
Adresse		Code postal		

Signature

Donné à

Acton Vale

Municipalité

, le

2025	08	06
année	mois	jour

Claudine Babineau

Greffier ou secrétaire-trésorier